

Avis sur les politiques recherche-innovation-technologies des régions

Avis voté par l'Assemblée à la séance du 4 juillet 2012

La prise de conscience du rôle joué par la recherche comme l'un des acteurs importants de l'innovation a poussé les responsables politiques à multiplier les initiatives dans ce domaine, en particulier au niveau des régions.

L'analyse des budgets consacrés à la recherche par les régions montre que les enveloppes régionales sont du même ordre de grandeur que les financements nationaux sur projets. En 2010 : 826 M€ par les conseils régionaux, 868 M€ par l'ANR, 500 M€ pour les projets des pôles de compétitivité.

Devant cette situation, l'Académie des technologies a souhaité aborder le thème de l'élaboration des politiques des régions en matière de Recherche, Développement, Technologie et Innovation (RDTI). Dans ce but, un certain nombre d'interviews de membres de l'Académie et de personnalités extérieures a été réalisé à partir desquelles quelques propositions concrètes sont formulées.

1. La vision régionale de la RDTI et l'analyse de l'existant

Les conseils régionaux comme le grand public n'ont pas une vision claire des distinctions entre recherche, développement, innovation et technologie. L'innovation est le plus souvent perçue uniquement en terme de rupture technologique issue d'un processus linéaire depuis la recherche fondamentale jusqu'à la création d'activité et d'emploi. La réalité est plus complexe. Elle inclut des aller et retours entre recherche, développement et marché ainsi que des étapes non techniques.

Ces conseils régionaux ont en général une bonne connaissance de la recherche publique ou parapublique dans leurs territoires, mais beaucoup moins de la recherche industrielle et des PME. Cette vision facilitée par une forte présence des acteurs publics dans les structures consultatives et décisionnelles régionales conduit de facto à privilégier la recherche fondamentale au détriment de la recherche appliquée considérée comme du ressort des entreprises. Or l'innovation, c'est aussi la création d'un nouveau produit dans une entreprise existante avec des technologies maîtrisées. En particulier les PME et ITE sont des acteurs dynamique et flexible qui doivent s'appuyer sur l'innovation.

L'analyse qualitative des atouts scientifiques et techniques de la région est indispensable mais difficile. La mise en place récente de l'AERES, des pôles de compétitivité, des clusters de recherche et des Instituts Carnot devrait apporter une aide.

2. Pertinence des politiques de R-D dans le cadre des orientations stratégiques de la région

Les conseils régionaux ne font généralement pas correctement de liens entre l'offre de recherche et de technologie d'une part et les besoins du monde socio-économique régional d'autre part. La politique régionale de RDTI devrait être une composante des politiques économiques et sociales. Il faut définir quelques grandes priorités de RDTI bien focalisées à partir des besoins (secteurs d'activité, thèmes de recherche, territoires de référence, etc.).

Le paysage de la recherche française et en particulier de son financement est complexe : Union européenne avec le Programme cadre et les fonds FEDER, l'Etat avec l'ANR et les organismes publics de recherche, les régions et certaines collectivités territoriales. Les régions doivent avoir une politique propre, dont une partie significative doit s'orienter avec des formes adaptées vers les PME et ETI.

Dans un avenir plus ou moins proche, les Universités devront avoir leurs propres politiques de R-D en liaison avec les différents acteurs de la région. Il faudra pour cela faire évoluer la gouvernance des Universités, par exemple avec une meilleure représentation de leurs partenaires dans leurs conseils.

3. Les outils d'intervention de la région

Le financement de projets spécifiques sous forme d'appels à projets est l'outil le plus couramment utilisé. Ce système est lourd et manque d'aller et retours interactifs. Par ailleurs les objectifs de ces appels à projets ne sont pas toujours cohérents avec une politique régionale.

Une amélioration sensible consisterait à faire une présélection des acteurs performants dans le thème envisagé suivi d'un plan de construction de projets à partir d'échanges approfondis entre les commanditaires et les acteurs. Ce processus permettrait d'éviter de faire inutilement des dossiers lourds à de trop nombreuses équipes.

Le financement d'équipements ou d'infrastructures est également fréquent. Il devrait être justifié par leur contribution à la stratégie régionale et aux besoins des projets plutôt que par la génération d'activité.

Au delà des actions de soutien à la recherche, les régions cherchent à intervenir plus directement sur l'innovation par des aides ciblées vers les start-up et les PME innovantes. De nombreuses agences régionales ont été créées qui peuvent sembler redondantes. Il serait bon de faire un bilan sur leur efficacité.

Les soutiens aux PME et ETI existantes sont essentiels au maintien et au développement de l'emploi. Ils doivent prendre des formes adaptées et prévoir des évolutions de structures : interactions avec les CRITT, les formations professionnelles et les délégations de l'INPI, réseaux d'échanges en concertation avec les CCI, diffusion des bonnes pratiques en conception, design, qualité, protection industrielle.

De façon plus nouvelle et originale, la région peut être actionnaire d'un groupement d'intérêt public en participant à son fonctionnement. Pour des interventions stratégiques à caractère régional, on pourrait aussi imaginer un Fonds Stratégique d'Investissements régional à l'image du FSI national.

Enfin, on peut citer des expériences de regroupement de PME/PMI soit autour d'un même métier (automobile par exemple) ou de fonctions partagées pour explorer de nouveaux secteurs ou gérer en commun des appels d'offre et des formations. Ces structures pourraient ainsi être force de proposition au niveau des territoires et participer ainsi à la définition des politiques régionales.

Il n'y a pas d'évaluation « a posteriori » des résultats des initiatives régionales vis-à-vis des objectifs de la région pour justifier le poids du soutien à la R-D dans l'ensemble des politiques régionales. Beaucoup de travail est effectué dans la phase amont de préparation des projets, peu d'attention est portée sur les phases aval. La qualité scientifique ou technique est rarement en cause. Il s'agit plutôt d'évaluer les processus de pilotage des projets et des portefeuilles de projets. Il serait utile que les Conseils régionaux disposent d'un tableau de bord de suivi des résultats de leurs initiatives en termes d'impact sur l'emploi. Une comparaison entre les processus des régions et l'établissement d'un annuaire des bonnes pratiques sont recommandées.

4. Les principales recommandations de l'Académie des technologies

- **mettre l'innovation au cœur du dispositif régional** par une sensibilisation des acteurs régionaux aux processus complexes de l'innovation : il s'agit de « libérer l'innovation dans les territoires ».
- **mieux définir les grandes orientations de la RDTI de la région, ainsi que sa spécificité régionale**, dans le cadre de sa politique économique et sociale par une analyse des besoins et la focalisation sur quelques priorités, en faisant une place spéciale aux PME-ETI.
- **réexaminer les processus d'élaboration des plans d'action RDTI** par secteurs ou axes précis en intégrant toutes les composantes nécessaires à l'innovation et au développement économique.
- **revoir les dispositifs d'appel d'offre et de suivi des projets régionaux** avec une phase d'appel à compétence suivie d'une phase d'élaboration des projets et mettre en place des **processus de conduite de projet** avec objectifs, indicateurs de suivi des actions en insistant sur l'évaluation des résultats finaux et des impacts potentiels.